

Membre d'honneur
le Dalai-Lama

Paris, le 18 octobre 2017

Monsieur Nicolas Hulot
Ministre de la Transition
Ecologique et Solidaire
246 Boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Monsieur le Ministre,

Au moment où la parole se libère, où de nombreuses victimes « balancent leur porc » sur les réseaux sociaux pour dénoncer le harcèlement, je me fais porte-parole d'autres victimes silencieuses, harcelées et massacrées par millions chaque année en France.

Parmi les nombreuses injustices qui touchent le monde animal, le classement arbitraire d'espèces « nuisibles » est un scandale qui devrait nous faire rougir de honte. Nuisible à qui, à quoi ?

Respecter et défendre la biodiversité passe par le respect de la diversité végétale et animale. **Il n'y a pas d'espèce nuisible**, si ce n'est l'homme qui se place au-dessus des autres espèces animales pour mieux les exploiter, les massacrer.

Chaque année en France, entre 600 000 et plus d'un million de renards sont tués n'importe quand, n'importe comment et par n'importe qui parce qu'ils sont « nuisibles ». Ces petits canidés, intelligents, sensibles et joueurs, sont d'une importance capitale à la régulation de certains rongeurs, ils participent au fragile équilibre que l'homme s'acharne à détruire en massacrant tout ce qui fait la beauté de ce monde.

Parmi les « nuisibles », ragondins, rats musqués, chiens viverrins ou encore visons d'Amérique sont les descendants d'individus qui ont pu s'échapper des élevages pour la fourrure, véritables camps de l'horreur... **Entre l'homme et l'animal, le nuisible n'est pas celui que l'on croit.**

Monsieur le Ministre, je vous demande d'agir immédiatement sur deux points essentiels :

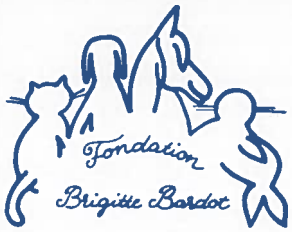
- **Supprimer ces listes d'espèces nuisibles** qui n'ont aucun sens si ce n'est flatter les bas instincts des piégeurs et fous de la gâchette qui peuvent ainsi tuer hors période de chasse,
- Reconnaître, dans le code de l'Environnement, le **statut d'être vivant doué de sensibilité** aux animaux sauvages dans une logique de cohérence des codes (Civil, Rural).

FONDATION BRIGITTE BARDOT

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET EN DATE DU 21 FÉVRIER 1992

28, rue Vineuse - 75116 Paris - France • Tél. 01 45 05 14 60 • Fax 01 45 05 14 80 • CCP Paris 662 05T

ffb@fondationbrigittebardot.fr www.fondationbrigittebardot.fr



Qui peut prétendre qu'une fouine, un lapin, un pigeon ou un renard n'est pas un être vivant doué de sensibilité ? Personne évidemment, donc il n'y a aucune raison de continuer à considérer que l'animal sauvage n'a aucun droit, qu'il peut être massacré, piégé, déterré en toute impunité.

Monsieur le Ministre, toutes ces victimes ne peuvent faire entendre leur voix, elles continueront indéfiniment à subir un harcèlement meurtrier que nous devons combattre, nous le DEVONS, ce n'est pas un choix ni un caprice mais bien un devoir.

Courage, je compte sur vous !

Brigitte Bardot
Présidente